

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 Septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 21 Septembre 2017 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

Etaient en outre présents : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, LANG, JEUNEHOMME, MARTIN, JEANDOT, MMES BONETTI, LEBEAU, BUGNAND, JUSOT, LAUTISSIER, BOUILLOT, BADEY, DESAUTEL, GENEVOIS, AMADO,

En application du Code Général des Collectivités, Mme VALADE a donné procuration à Mme JUSOT, M. BOUZAIENE à M. SAIGNE, Mme JORDAN à Mme BUGNAND, Mme JORDAN à Mme BUGNAND, M. CALI à M. CASSIER, M. DI GANGI à M. JEUNEHOMME, Mme BURQUIER à Mme GENEVOIS.

Absent : M. GUIBERTEAU

Secrétaire de séance : M. JEUNEHOMME

Le Conseil Municipal adopte 22 voix pour et 6 abstentions, le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 14 Juin 2017.

Après examen des rapports correspondants, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'article L2122-22 du C.G.C.T ;
- ADOPTE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 € au Stade Montchaninois Bourgogne à l'occasion des festivités du 14 juillet ;
- ADOPTE, à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 115 € au Bleuets de France visant à accompagner la valorisations des actions en direction de la mémoire et de la solidarité envers le monde combattant et les victimes de conflits ;
- ADOPTE, à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500 € à la Fondation de France, en soutien aux victimes de l'ouragan IRMA ;
- ADOPTE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs de la filière administrative, à savoir la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 20/35ème à compter du 15 Octobre 2017, suite à réussite à l'examen professionnel ;
- ADOPTE, à l'unanimité, les modifications concernant le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant son application au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

.../...

- AUTORISE, à l'unanimité, l'émission d'un titre de recette de 9 665,40 € à l'encontre de Monsieur et Madame Semane pour la construction d'un mur entre leur propriété et la propriété communale, au droit de l'école maternelle Paul Langevin.
- APPROUVE, à l'unanimité, le rapport de la CLECT, à savoir les montants des charges transférées pour les nouvelles communes de la communauté urbaine ;
- PREND ACTE du bilan d'activité 2016 de la Communauté urbaine, et du SIVOM.

La séance est levée à 19 H 50.



Le Maire,


J.Y. VERNOCHET